



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS),
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs d'éducation physique et sportive (CAER-CAPEPS),
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant Monsieur François MICHELETTI, inspecteur général de l'éducation nationale, du sport et de la recherche, présidente du jury du concours interne du CAPEPS et du CAER-CAPEPS ouverts au titre de la session 2023,
- Vu l'arrêté du 17 janvier 2023 nommant le jury du concours interne du CAPEPS et du CAER-CAPEPS à la session 2023,
- Vu les propositions du président de jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examineurs spécialisés

M. Nicolas BELDA
Professeur agrégé

Académie de LYON

M. Eric CHARAIX
Professeur d'EPS

Académie de BORDEAUX

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 14 avril 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU